

CHRIST LE BUT ET LA FIN DE LA LOI

Romains 10.4: «Christ est le "telos" de la loi pour la justification de tous ceux qui croient.» Le mot grec «telos» peut signifier «but» ou «fin». Et le mot «loi» peut désigner l'ensemble de la révélation vétérotestamentaire ou les exigences légales de Dieu telles que les rabbins juifs les avaient interprétées et développées. Romans 10.4 peut donc se traduire de deux façons, et toutes les deux sont acceptables dans le contexte de Romans 10.

A. Christ est le but (le sens, la substance, l'accomplissement) de la loi telle qu'elle était définie par Dieu.

La première traduction possible de Romans 10.4 est: «Car le but (le sens, la substance) de la loi (au sens de révélation vétérotestamentaire), c'est Christ, pour la justification de tous ceux qui croient.» Le mot «telos» signifie «but» et le mot «loi» désigne la révélation de l'Ancien Testament, avec ses lois morales, cérémonielles et civiles. On peut alors comprendre Romans 10.4 de la façon suivante: Jésus-Christ est le but (l'accomplissement du dessein) des Écritures de l'Ancien Testament pour que soient justifiés tous ceux qui croient.

1. Jésus-Christ a accompli la loi telle que Dieu l'avait révélée et définie.

Dans Matthieu 5.17, Jésus-Christ déclare lui-même qu'il n'est pas venu pour abolir la loi et les prophètes, mais les accomplir. Il n'était pas un prédicateur de nouveautés opposées à la révélation vétérotestamentaire. Au contraire, il enseignait que la révélation de l'Ancien Testament (la loi et les prophètes) était une *préparation* à sa venue, et donc forcément incomplète. Il est venu *compléter ou accomplir* la révélation de l'Ancien Testament!

Paul prouve que la révélation néotestamentaire de la justification par la foi ne contredit pas la révélation vétérotestamentaire. Celle-ci aussi enseignait la justification, non par les œuvres de la loi, mais par la foi comme moyen de salut (cf. Romans 3.21; 4.7-8; 9.11-12; 10.9-13; 11.20,23; Galates 3.6-22). Ainsi, l'«Évangile» avait déjà été proclamé sous l'Ancien Testament (3.21-22; Galates 3.6-8; Hébreux 4.2)!

Depuis le retour de l'exil de Babylone (538 av. J.-C.), les docteurs religieux juifs ont commencé à envisager la LOI de l'Ancien Testament comme un moyen d'acquiescer à la justification et se sont mis à enseigner la justification par les œuvres de la loi. La justification (salut) n'était alors possible que pour ceux qui possédaient et observaient la loi!

Jésus-Christ est venu rétablir l'intention originelle de la révélation vétérotestamentaire, à savoir la justification par la foi, et compléter la révélation de l'Ancien Testament pour que la justification par la foi soit accessible à quiconque croit.

Jésus-Christ a accompli la loi et les prophètes (Matthieu 5.17; Éphésiens 2.15; Colossiens 2.14) au sens où il était la réalité parfaite de ce que les prophètes de l'Ancien Testament avaient annoncé et de ce que la loi cérémonielle de l'Ancien Testament préfigurait (Colossiens 2.17; Hébreux 10.1).

Jésus-Christ a accompli les enseignements de la révélation de l'Ancien Testament, donnant le vrai sens de la loi et se révélant comme l'accomplissement des types et des prédictions de l'Ancien Testament (Luc 8.31; 24.25-27,44). Le but ou le dessein de la loi vétérotestamentaire était de pointer vers la première venue de Christ et son œuvre de salut comme Prophète, Sacrificateur et Roi, et de préparer le peuple à sa venue. Elle a préparé le peuple à recevoir une vie nouvelle qui consistait à aimer Dieu et le prochain (Deutéronome 6.5; Lévitique 19.18; Matthieu 22.37-39) par la foi. Jésus-Christ lui-même est la signification ultime et le contenu essentiel de toute la révélation vétérotestamentaire. Seule cette personne, Jésus-Christ, a totalement et parfaitement accompli chaque partie de la révélation de l'Ancien Testament.

(1) Seul Jésus-Christ a rempli les justes conditions de la loi de Dieu.

Par sa vie, sa mort et sa résurrection, il a accompli toutes les exigences fixées par Dieu pour que les hommes puissent mener une vie parfaitement juste et sainte, et pour que tous les péchés soient châtiés et expiés. Seul Jésus-Christ a acquis la justice, la sainteté et la rédemption pour son peuple (1 Corinthiens 1.30) et garanti son salut éternel (Hébreux 5.8-9).

(2) Seul Jésus-Christ a observé la loi morale.

Il a expliqué et traduit la parfaite signification de la loi morale: les Dix Commandements (Matthieu 5.17-48; Marc 12.28-31).

(3) Seul Jésus-Christ a accompli la loi cérémonielle.

La loi cérémonielle incluait toutes les règles de l'ordre ancien (Hébreux 9.10) et les lois applicables aux gens mis à part (sacrificateurs), aux lieux saints (temple), aux temps sacrés (sabbats et fêtes), aux actes sacrés (circoncision, ablutions, règles alimentaires, sacrifices d'animaux, le premier-né, les prémices des récoltes et les dîmes).

Toutes ces lois de l'Ancien Testament étaient des types ou des ombres qui annonçaient le nouvel ordre de choses, à savoir la réalité de Jésus-Christ et son œuvre de salut sous la période néotestamentaire (Colossiens 2.17; Hébreux 8.5; 9.10; 10.1).

- * Par sa mort et sa résurrection, Jésus-Christ a accompli le type du *Temple*: il l'a détruit (Matthieu 27.51) et remplacé par le Corps néotestamentaire de Christ (Jean 2.19-21).
- * Par sa résurrection d'entre les morts, il a changé le *sacerdoce* (Hébreux 7.12); il est l'unique Souverain Sacrificateur indestructible, permanent et parfait (Hébreux 7.16-28).
- * Par sa mort sur la croix, il a accompli le type de «l'Agneau sans défaut» sacrifié pour l'expiation des péchés (Exode 12.4-5; Ésaïe 53.7; Jean 1.29; Romains 3.25; Hébreux 7.26-27). Il a ainsi mis fin à tous les *sacrifices* d'animaux (Hébreux 10.8-10).
- * Par la circoncision spirituelle du cœur qu'opère son Esprit, il a abrogé la *circoncision* physique du corps (2.28-29; Colossiens 2.11-12).

En acceptant la loi cérémonielle de l'Ancien Testament et en lui obéissant, Israël a accepté Christ et lui a obéi. Et quand Jésus accompli la loi (Matthieu 5.17), il l'a annulée (Colossiens 2.14) et abrogée (Éphésiens 2.15). Depuis la première venue de Jésus-Christ, il n'y a plus lieu de réintroduire les lois cérémonielles dans l'Église! Toute religion qui maintient la LOI comme un moyen d'acquérir la justice devant Dieu est maudite (Galates 3.10-14; cf. 1.6-9)!

(4) Seul Jésus-Christ a accompli la loi civile.

La loi civile de la nation-état d'Israël concernait les rois, la propriété, le mariage, les péchés sexuels, la guerre, les prisonniers de guerre, les impôts, etc. Jésus-Christ seul a rendu les lois civiles parfaites en établissant le royaume de Dieu (Matthieu 4.17; 12.28-30) avec la culture du royaume de Dieu (Matthieu chapitres 5 à 7, 13, 18 et 23 à 25) au sein de toutes les nations du monde (Matthieu 24.14).

Conclusion. La nation d'Israël et les lois n'étaient que *le moyen* de la révélation de Dieu et non son but final. Dès le commencement, Dieu avait décidé que le moyen de la révélation disparaîtrait pour laisser place au but de la révélation, à savoir Jésus-Christ. Quand Jésus-Christ est venu, Israël en tant que peuple de Dieu, ainsi que les lois cérémonielles et civiles ont atteint leur but final. Le «mystère» révélé dans le Nouveau Testament est que Jésus-Christ vit dans les croyants (Colossiens 1.27). Ces croyants viennent à la fois de la nation d'Israël et des nations païennes et ils forment ensemble le peuple de Dieu sur un pied de parfaite égalité (Éphésiens 3.2-6)!

2. Jésus-Christ a accompli les prophètes.

Toutes les prophéties de l'Ancien Testament concernant la venue, la crucifixion, la résurrection, l'ascension, l'intronisation du Messie (Christ) et les fonctions du Messie (Christ) comme le Grand Prophète, le Souverain Sacrificateur et le Roi Tout-Puissant et Éternel sont devenues réalité en Jésus-Christ dans le Nouveau Testament.

- * Sous l'Ancien Testament, les gens étaient justifiés par la foi dans *le Messie à venir* (Christ) (Genèse 12.3; 15.6; 22.18; Galates 3.16).
- * Sous le Nouveau Testament, les gens sont justifiés par la foi dans *le Christ qui est déjà venu* (3.28)!

(1) Jésus est le Grand Prophète.

Ce n'est rien moins que l'Esprit de Jésus-Christ qui *a prédit et annoncé* les prophéties de l'Ancien Testament par les prophètes de ce temps-là (1 Pierre 1.10-12; cf. 2 Pierre 1.20-21; 2 Timothée 3.16)! Et ce n'est rien moins que Jésus-Christ qui *a accompli* ces prophéties dans l'histoire néotestamentaire! Par exemple, Jésus-Christ a accompli la prophétie annonçant que Dieu sera avec nous (Ésaïe 7.14; Matthieu 1.23), qu'il prendra la nature humaine à Bethléhem (Michée 5.2), qu'il mourra sur la croix (Psaume 22.2,17,19), qu'il ressuscitera d'entre les morts (Psaume 16.10-11), qu'il remontera au ciel (Psaume 110.1,4). Il a été le seul Prophète de l'Histoire qui a fait autant de prophéties et qui les a toutes accomplies. De cette manière, Jésus-Christ s'est révélé comme *le plus grand des Prophètes* qui a jamais vécu (Deutéronome 18.15,18-19; Actes 3.22-23).

Jésus-Christ a transmis les paroles finales de Dieu aux hommes (Hébreux 1.1-2). La foi a été «*une fois pour toutes* transmise aux saints» (Jude 3). Tout prophète qui est venu après Jésus-Christ et a essayé de changer la révélation de Dieu ou d'y ajouter quelque chose est un faux prophète (Deutéronome 18.15-22; Proverbes 30.6; Matthieu 15.3-14; 2 Corinthiens 4.2; Apocalypse 22.18-19). Et tout soi-disant prophète qui donne des révélations qui contredisent les révélations données dans la Bible est coupable d'ajouter à la Parole de Dieu et doit être rejeté!

(2) Jésus-Christ est le Grand Souverain sacrificateur.

Jésus a accompli toutes les exigences ou prescriptions de la loi de l'Ancien Testament. Dans sa nature humaine, il a mené une vie absolument sainte et juste sur la terre (Hébreux 4.15; 7.24-28); il est donc le seul à avoir satisfait aux conditions des lois morales de Dieu. Il a vécu une vie parfaite, soucieuse d'autrui (Psaume 78.72), aimant les êtres humains et priant pour eux (Ésaïe 53.12). Finalement, il est mort sur la croix pour faire l'expiation des péchés du peuple (Ésaïe 53.5-6; Psaume 40.7-9; Hébreux 10.5-7). Il a été le seul Sacrificateur de l'Histoire qui s'est offert *lui-même* en sacrifice pour les péchés. Il est le seul sacrificateur qui s'est donné lui-même en sacrifice *parfait* (sans péché) pour l'expiation des péchés. Il est le seul qui a été ressuscité d'entre les morts, qui vit pour toujours et n'a donc pas de successeur. Il est à part de tous les prêtres religieux (Hébreux 7.23-28)! C'est ainsi que Jésus-Christ se révèle comme le *plus Grand Souverain Sacrificateur* qui a jamais vécu et qui vit encore (Psaume 110.4; Zacharie 6.13).

(3) Jésus-Christ est le Roi éternel le plus puissant.

Jésus-Christ a accompli la prédiction du Roi à venir (Genèse 49.10) qui, par son pouvoir royal, délivrera son peuple de la puissance de tous ses ennemis et gouvernera éternellement sur lui (1 Chroniques 17.14; Ésaïe 9.6; Apocalypse 1.5; 19.16). Il a tout pouvoir et toute autorité dans les cieux et sur la terre (Matthieu 28.18)! Il a inauguré le seul royaume qui ne sera jamais ébranlé (Hébreux 12.28), qui écrasera finalement tous les autres royaumes du monde (Daniel 2.44; Apocalypse 17.14) et qui durera éternellement (Ésaïe 9.6)! Que tous les chefs politiques, militaires et religieux du monde prennent garde (Psaume 2)! C'est ainsi que Jésus-Christ s'est révélé comme le *plus grand Roi* qui a jamais vécu.

(4) Interprétation de l'Ancien Testament.

Parce que Jésus-Christ est venu pour accomplir la révélation vétérotestamentaire, l'Ancien Testament ne peut être correctement compris qu'à la lumière éclatante de la révélation néotestamentaire.

B. (Ou): Christ est la fin de la loi telle qu'elle était définie par les rabbins.

La seconde traduction possible est: «Christ est la fin (le terme) de la loi (dans le sens de conditions légales imposées par Dieu, interprétées et augmentées par les rabbins juifs) pour la justification de celui qui croit.» Le mot «telos» signifie «fin» et la «loi» englobe les conditions légales et justes pour la justification, dans le sens où les rabbins juifs ont interprété et développé la loi de Moïse. Romains 10.4 peut alors se comprendre ainsi: Jésus-Christ est la fin de la loi comme *fondement* de la justification, si bien que désormais tous ceux qui croient peuvent être justifiés.

Les chefs religieux juifs et les docteurs de la loi avaient fait de l'observance de la loi le seul moyen de justification (salut). Jésus a mis fin à cette fausse conception juive selon laquelle l'homme peut être justifié en observant la loi. Il est la fin de la justification par la loi, si bien qu'il n'y a plus qu'une justification, celle qui s'obtient par la foi. Paul ne parle donc pas du but ou de l'accomplissement de la révélation vétérotestamentaire comme *préparation* du salut, mais de la fin des conditions imposées par Dieu quant au *moyen* du salut et la fin de toute la fausse croyance concernant l'acquisition de la justice ou du salut par l'observance de la loi.

Moïse décrit ainsi l'exigence de la loi de Dieu: «L'homme qui mettra ces choses en pratique vivra par elles (les décrets et lois de la révélation vétérotestamentaire)» (10.5; Lévitique 18.5). Seuls Adam et Ève avaient la possibilité de remplir cette condition avant de tomber dans le péché (Genèse 2.15-17)! Depuis la chute dans le péché, plus personne ne peut être justifié en observant la loi. Le seul moyen d'être justifié était et est toujours la foi (Genèse 15.6)!

Cependant, depuis le retour de l'exil babylonien (538 av. J.-C.) jusqu'à l'époque de Jésus-Christ, les rabbins juifs ont fait de la loi de Dieu une religion en donnant à la parole «vivra» dans Lévitique 18.5 le sens de «sera justifié» (sera sauvé). Ils ont donc enfoui l'Ancien Testament sous des centaines d'interprétations et de prescriptions humaines de la loi. Ils ont transformé les interprétations et les prescriptions traditionnelles en moyen de salut (cf. Actes 15.1). Ils ont transformé «la justification (salut) par la foi» en «justification (salut) par la loi». Ce n'était pas Jésus-Christ, mais les chefs religieux qui ont mis l'Ancien Testament de côté et l'ont remplacé par leurs lois de facture humaine (Marc 7.1-13)!

(2) Le contraste entre la conception juive et la doctrine de l'Ancien Testament.

Ce n'est pas l'Ancien Testament, mais les chefs religieux juifs qui, dans la période séparant l'exil babylonien de la première venue de Christ, ont enseigné que les gens pouvaient être justifiés (sauvés) en pratiquant les œuvres de la loi. Les Juifs se sont clairement fourvoyés dans leur interprétation du but de la loi de Dieu.

Dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau, on ne trouve absolument aucune preuve que l'observance de la loi aurait été le fondement de la justification sous la révélation vétérotestamentaire et que ce principe aurait été remplacé par la justification au moyen de la foi dans le Nouveau Testament, à la suite de l'œuvre de salut parfaite accomplie par Christ. Nulle part l'Ancien Testament n'enseigne que la loi de Moïse était le moyen d'acquérir la justice! Les fréquentes références de Paul à l'Ancien Testament et en particulier à la loi de Moïse à l'appui de la doctrine de la justification par grâce au moyen de la foi rendent cette idée des chefs religieux juifs insoutenable (par exemple dans 3.21-22; 4.6-8,13; 9.15-16; 10.6-8; 15.8-9; Galates 3.10-11,17-22; 4.21-31)! Par conséquent Paul NE parle absolument PAS de remplacer la loi comme moyen de salut dans l'Ancien Testament par l'Évangile comme moyen de salut dans le Nouveau Testament.

Paul *oppose* plutôt la fausse religion juive du salut à la véritable doctrine vétérotestamentaire et néotestamentaire du salut. Depuis l'exil jusqu'au temps de Jésus, les chefs religieux juifs ont enseigné que la voie du salut consistait à observer la loi (les lois morales, cérémonielles et civiles). Mais l'Ancien Testament et le Nouveau enseignent tous deux que la foi en Jésus-Christ (le Messie) est le seul moyen de salut! Paul oppose «le faux principe juif du légalisme» qui prétend obtenir la justice (salut) par les œuvres de la loi, au «vrai principe biblique de la foi», qui obtient la justice (salut) par la foi seule.

C'est pourquoi cette seconde interprétation est peut-être celle que Paul veut défendre. Il affirme que Jésus-Christ met fin au légalisme, au style de vie qui s'efforce de parvenir à la justice (salut) en pratiquant les œuvres de la loi. Jésus-Christ a *mis fin* à l'erreur juive qui prétendait que la justice pouvait s'acquérir par l'observance de la loi de Moïse, surtout telle que les chefs religieux et les rabbins l'avaient interprétée! Il a mis un terme à la loi comme fondement de la justification et à la loi comme

moyen de justification (salut). Il l'a fait pour établir clairement que la justice (salut) n'est pas acquise par les œuvres de la loi, mais elle est gracieusement accordées aux gens qui croient en Jésus-Christ.
